



**FUNDS
FOR
GOOD**
INVEST. IMPACT

RAPPORT AU 28/02/2023

FFG CLEANTECH II (C ACC) EN EUR

COMPARTIMENT DE LA SICAV FFG, GÉRÉ PAR WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) SA.

CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.

Veillez vous référer au prospectus de la SICAV FFG et au KIID sur www.fundsforgood.eu avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document n'est pas un document contractuel ni un conseil en investissement.

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment vise une croissance du capital à long terme. Il fait l'objet d'une gestion active sans considération d'un indice de référence et investit principalement dans des actions de sociétés actives dans les « Cleantech » (technologies propres). La notion de « Cleantech » recouvre tous les produits et services qui permettent une utilisation plus propre et plus efficiente des ressources naturelles telles que l'énergie, l'eau, l'air ou les matières premières. En outre, chaque société ciblée par le compartiment contribue au moins une parmi les trois thématiques suivantes :



**ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



**EFFICACITÉ DES
RESSOURCES**



**EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Les **énergies renouvelables** proviennent de sources naturelles non épuisables (soleil, vent, marée, etc.).

L'**efficacité des ressources** signifie l'utilisation durable des ressources naturelles afin de diminuer notre impact sur l'environnement.

L'**efficacité énergétique** est une manière de gérer et de limiter notre consommation d'énergie. Une technologie est efficiente énergétiquement si elle offre plus de services pour une même consommation d'énergie, ou si elle délivre autant de services pour une moindre consommation d'énergie.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le compartiment est catégorisé en tant que produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales tel que décrit dans l'Article 8 de la réglementation « SFDR ». Bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, le compartiment contiendra un minimum de 51% d'investissements durables. Ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont mises en œuvre dans la stratégie d'investissement par le biais d'une approche thématique axée sur les actions de sociétés dites « Cleantech », comme indiqué ci-dessus. En outre, les émetteurs des titres détenus par le compartiment satisfont à certains critères de durabilité* définis par Funds For Good dans sa « Politique d'investissement responsable ». Ces critères de durabilité impliquent notamment l'exclusion de certains émetteurs, soit car ceux-ci sont ou ont été sujets à de graves controverses en termes de durabilité, soit car les activités économiques dont ils tirent leurs revenus pourraient avoir des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Une description complète des critères pris en compte dans la « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good peut être trouvée sur www.fundsforgood.eu.

Le compartiment est labellisé « Towards Sustainability », initiative dont Funds For Good est également signataire. Le label Towards Sustainability a pour objectif de garantir que les produits labellisés présentent un niveau minimal de durabilité, mesuré par la norme de qualité Towards Sustainability, et de fournir des informations pertinentes et utiles qui vous permettent de déterminer si la politique d'un produit spécifique est conforme à vos convictions personnelles. L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/les-labels-privés ou www.towardsustainability.be.

*Les critères de durabilité sont certifiés par le label « Towards Sustainability ». L'évaluation des critères de durabilité est effectuée par le gestionnaire, Capricorn Partners.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	01/09/2021
Lancement de la part	21/09/2022
Type de compartiment	Equities
Devise	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	Waystone Management Company (Lux)
Gestionnaire	Capricorn Partners
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	BE, LU, FR, ES
Investissement minimum	1 part
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	EFA
Auditeur	PwC
ISIN Part C Acc	LU2059538095
Actifs nets de la part	--
Actifs nets du fonds	€ 83 331 409,75

FRAIS¹

Frais de gestion & distribution	0,85%
Frais courants	1,16%
Frais d'entrée max.	3,00%
Frais de sortie	--
Commission de performance	--
T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1,32%
Précompte mobilier	--

(1) Les définitions des différents points de cette rubrique sont reprises dans le lexique en fin de document.



**EXCLUSION
D'ENTREPRISES**



**EXERCICE DES
DROITS DE VOTE**



**SIGNATAIRES
DES UNPRI**



**TOWARDS
SUSTAINABILITY**

*Les critères de durabilité sont certifiés par le label « Towards Sustainability ». L'évaluation des critères de durabilité est effectuée par le gestionnaire, Capricorn Partners.

CLASSE DE RISQUE



Indicateur de risque et de rendement : 6.

L'indicateur de risque et de rendement est 6, car la valeur de la part peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'y a aucune garantie que l'indicateur de risque restera inchangé, il peut donc changer au fil du temps.

Que représente l'indicateur synthétique de risque et de rendement ?

Exprimé sur une échelle allant de 1 (risque faible avec un rendement potentiellement moins élevé) à 7 (risque élevé avec un rendement potentiellement plus élevé), l'indicateur de risque et de rendement prescrit par la loi est déterminé sur la base de la volatilité ou de la sensibilité du fonds au marché. Il reflète le fait que les investissements réalisés dans ce compartiment sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent par leur investissement initial. Le compartiment décrit ci-dessus comprend un risque de perte en capital. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque. Cet indicateur de risque est également repris sur le document "Informations essentielles pour l'investisseur". Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros..

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces Titres.
- Lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, cela peut le cas échéant avoir un impact sur le risque de liquidité du compartiment dans son ensemble.
- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment.
- Le compartiment peut investir directement ou indirectement dans des obligations (convertibles). L'investissement dans des Titres de créance comporte un risque de crédit. En effet, si l'émetteur d'une obligation (convertible) n'est pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la valeur nominale à temps, cela peut engendrer une perte totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible). La révision à la baisse de la solvabilité d'un émetteur peut également engendrer une baisse totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible).

D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister. Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans le document d'Informations clés pour l'investisseur ainsi que dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.waystone.com.

COMPOSITION DU FONDS



Efficacité des ressources
40%



Efficacité énergétique
38%

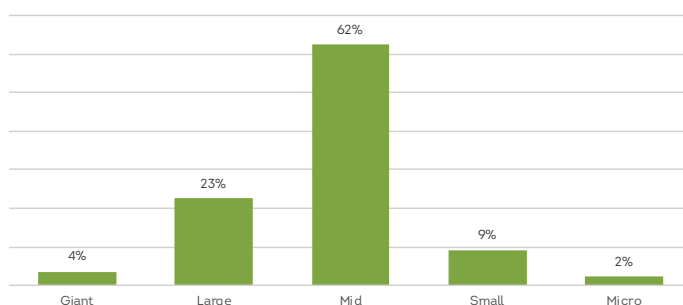


Energies renouvelables
14%



Cash & autres
8%

EXPOSITION AUX CAPITALISATIONS BOURSIÈRES (%)



LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

Ce compartiment génère un impact sociétal car la société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. En investissant dans ce fonds, les investisseurs atteignent un double objectif: la recherche d'un rendement financier potentiel et la réalisation d'un impact sociétal concret grâce à l'engagement philanthropique de la société Funds For Good.



1, rue Guillaume de Machault
L-2111 Luxembourg - RCS B156449
contact@fundsforgood.eu

AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent document publicitaire est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG Cleantech II. Ce document publicitaire a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer à l'avenir.

Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID - Key Investor Information Document) avant d'investir disponibles sur www.fundsforgood.eu/funds-docs. Les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur www.fundsforgood.eu. Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via www.fundsforgood.eu ou à l'Ombudsman (www.ombudsfin.be, Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles).

LEXIQUE

Actifs de la part : Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

Actifs du fonds : Actifs sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

Capitalisation : Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

Classe de risque : Il s'agit du SRRI (Synthetic Risk Return Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque élevé, rendement potentiellement supérieur). Le calcul repose sur la volatilité d'un compartiment et tient compte ainsi de la mobilité dans le marché. Le calcul de cette volatilité tient compte par défaut des 5 années antérieures.

Commission de (sur)performance : la commission de (sur)performance rémunère le gestionnaire pour les rendements générés au-delà d'un objectif prédéfini. Cette commission de (sur)performance peut se calculer de diverses façons, mais se calcule généralement comme un pourcentage du rendement atteint par le gestionnaire au-delà d'un objectif minimum de rentabilité prédéfini. Si un fonds prévoit une commission de (sur)performance, les modalités de celle-ci sont détaillées dans le prospectus du fonds.

Compartiment : Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

Consumer Cyclical : Le terme « consumer cyclical » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation cyclique ». Ce secteur rassemble des sociétés dont la rentabilité dépend fortement du cycle économique. Ce secteur comprend typiquement des sociétés automobiles, immobilières, du divertissement ou de la vente au détail.

Consumer Defensive : Le terme « consumer defensive » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation non cyclique ». Ces sociétés produisent ou distribuent des produits dont la demande n'est pas impactée par le cycle économique (ou moins impactée relativement aux sociétés de consommation cyclique). Ces produits incluent les aliments et les boissons, les articles ménagers, les produits d'hygiène ou encore l'alcool et le tabac. Ce sont des produits que les gens ne peuvent pas - ou ne veulent pas - supprimer de leur budget, quelle que soit leur situation financière.

Devise : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Devise : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Domicile : Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

Equities : Actions.

Fonds : Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

Frais courants : les frais courants sont la somme de toutes les commissions et coûts payés par le fonds sur base récurrente sur les actifs nets du fonds. La valeur est un pourcentage des actifs nets du compartiment.

Frais d'entrée (max.) : les frais d'entrée sont d'éventuels frais uniques facturés lors de l'achat de parts d'un fonds. Ils sont exprimés en pourcentage du capital investi. Ils correspondent à la rémunération couvrant la création, les obligations légales et la commercialisation du fonds. Ils s'expriment en pourcentage du capital investi et sont retenus sur le montant investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

Frais de gestion & distribution : Les frais de gestion représentent la rémunération du gestionnaire pour sa gestion du capital investi. Les frais de distribution représentent la rémunération du distributeur pour les services fournis. Les frais de gestion et de distribution sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds.

Frais de sortie : Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement. Notamment, ces frais protègent le rendement des autres investisseurs dans le fonds et couvrent les coûts auxquels le gestionnaire fait face suite à la vente de parts du fonds.

Indice de référence : Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

Investissement minimum : Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

Multi-actifs : les fonds Multi-actifs investissent dans différentes classes d'actifs, telles que les actions, les obligations ou les liquidités, par exemple.

Précompte mobilier : Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille.

Rendement : Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes.

Sensibilité aux taux ou Risque de taux d'intérêt : il s'agit du risque que votre investissement se déprécie en cas de hausse du taux d'intérêt appliqué à de nouveaux investissements de même durée résiduelle.

Sicav : Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sicav présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

SFDR : la « Sustainable Finance Disclosure Regulation » est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs des marchés financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils en investissement. Elle introduit une classification avec de nouvelles exigences en matière d'information.

Taxe sur les Opérations de Bourse (T.O.B) : La T.O.B s'applique aux achats et ventes de valeurs mobilières ainsi que la vente de ses actions de capitalisation par une société d'investissement lorsque ces opérations portent sur des fonds publics belges ou étrangers et qu'elles sont conclues et exécutées en Belgique. La TOB s'élève à un certain pourcentage du montant de l'opération. Trois taux sont applicables selon la nature du produit d'investissement acheté ou vendu: 0,12%, 0,35% et 1,32 % avec des plafonds de, respectivement, 1.300€, 1.600€ et 4.000€.

Type de fonds : Fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-asset ou mixte.

UNPRI : Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. www.unpri.org.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

Volatilité : degré de fluctuation du cours d'une action ou d'un autre produit financier, d'un indice d'actions ou du cours d'une devise



1, rue Guillaume de Machault
L-2111 Luxembourg - RCS B156449
contact@fundsforgood.eu